



Retraite : travaille en TNS et le reste en salarié du privé

Par **Visiteur**, le **19/03/2007** à **10:34**

Comment sera ma retraite si je travaille 5 ans en TNS et le reste en salarié du privé ?

Vous allez cumuler 2 statuts, celui de salarié et celui de travailleur indépendant. Votre retraite sera constituée, selon les statuts qui auront été les vôtres, d'autant de régimes de base et de régimes complémentaires auxquels vous aurez cotisé.

En ce qui concerne le régime de base : pour bénéficier du "taux plein", il faut justifier d'une certaine durée d'assurance exprimée en trimestres. Cette durée est appréciée dans l'ensemble des régimes dont vous avez relevé au cours de votre carrière. Le nombre de trimestres est de 160 depuis le 1er janvier 2003 et restera inchangé jusqu'en 2008. L'âge auquel est fixé le droit à pension est de 60 ans (sauf cas de carrière longue, il peut être abaissé à 56 ans).

Chaque régime auquel vous avez cotisé vous accordera une pension. C'est la somme des pensions de chaque régime qui composera votre pension totale.

Si vous cotisez pendant 5 ans au régime des travailleurs indépendants, vous aurez validé 20 trimestres à ce régime.

Léonard GHEZI
Cyberpro